

## Réseaux sociaux | visuel comment voter ?

### Facebook/LinkedIn

Salariés de Très Petites Entreprises, exprimez-vous en toute confidentialité en novembre 2024 !

Les salariés des TPE ont deux options simples pour participer entre le 25 novembre et le 9 décembre 2024 :

#### **1** En ligne :

- Connectez-vous au site officiel dédié à l'élection TPE : [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)
  - Entrez votre identifiant de vote et votre code confidentiel (envoyés par courrier).
  - Suivez les instructions pour faire votre choix en toute sécurité et confidentialité.
- C'est rapide, sécurisé, et vous pouvez le faire depuis votre ordinateur ou smartphone !

#### **2** Par courrier :

- Ouvrez le courrier "vert" que vous recevrez avec votre matériel de vote.
- Remplissez votre bulletin de vote en cochant la case correspondant au syndicat de votre choix.
- Insérez le bulletin dans l'enveloppe pré-affranchie jointe.
- Postez-le sans frais dans n'importe quelle boîte aux lettres de La Poste.

 La CFE-CGC vous accompagne dans ce processus simple et sécurisé.

 Du 25 novembre au 9 décembre 2024

 Plus d'infos : <https://www.cfecgc.org/actualites/elections-tpe-2024-je-vote-cfe-cgc>